

1

(N° 117.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1849.

Budget du Département des Finances, pour l'exercice 1849 ⁽¹⁾.

ART. 26.

Amendement présenté par M. le Ministre des Finances.

Charge extraordinaire fr. 51,784 25

(1) Budget, n° 1.
Rapport, n° 95.